



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SOBLACK FUGE

Version 080.01

Date de révision 17.05.2011

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance / préparation

CODE PRODUIT : L206
NOM COMMERCIAL : SOBLACK FUGE

1.2. Utilisation de la substance / préparation

UTILISATION : Hydrofuge de masse
RESTRICTIONS D'EMPLOI : Aucune

1.3. Identification de la société / entreprise

SOCIETE : SARL SOKA FRANCE
39 rue Pasteur
65 000 TARBES
TELEPHONE : 05.62.34.03.51
FAX : 05.62.51.34.89
E-MAIL : contact@soka-france.com

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

CENTRE ANTI-POISON / ORFILA : 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION : Non classé comme dangereux
RISQUES SPECIFIQUES : Aucun

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

SUBSTANCES PRESENTANT :
UN DANGER POUR L'HOMME
OU L'ENVIRONNEMENT

substance	numéro CAS	symbole de danger	phrases de risques	concentration (%)
éthylène-glycol	107-21-1	Xn	22	< 10

AUTRES SUBSTANCES : Aucune
AYANT DES VALEURS
LIMITES D'EXPOSITION
PROFESSIONNELLE

4. PREMIERS SECOURS

- CONSEILS GENERAUX : En cas de doute ou si des symptômes persistent, consulter un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- INHALATION : Transporter la victime à l'air libre, respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire. Consulter un médecin.
- CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
- CONTACT AVEC LES YEUX : Laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- INGESTION : Consulter un médecin. NE PAS faire vomir sans l'avis d'un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIES : Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- MOYENS D'EXTINCTION A EVITER : Aucun
- RISQUES PARTICULIERS LIES A L'EXPOSITION AU PRODUIT : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
- PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX : Oxydes nitriques (NOx), monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

PROTECTION DES INTERVENANTS : Porter un masque respiratoire autonome et un vêtement de protection adapté.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES : Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Ne pas rejeter dans les canalisations, éviter la contamination des eaux de ruissellement et des nappes souterraines.

METHODES DE NETTOYAGE : Assurer une aération suffisante. Recueillir les fuites avec un absorbant inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

CONSEILS ET PRECAUTIONS DE MANIPULATION : Pas de mesure de précaution spécifique requise pour la manipulation d'emballages non ouverts, suivre les recommandations habituelles.

MESURES D'HYGIENE : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Stockage

CONDITIONS DE STOCKAGE : Entreposer dans une zone accessible des seules personnes autorisées. Conserver dans un endroit protégé du soleil, sec et ventilé. Stocker à l'abri du gel. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

7.3. Utilisations particulières

UTILISATIONS PARTICULIERES : Aucune

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE ET/OU BIOLOGIQUES :

substance	FRANCE valeur limite indicative de moyenne d'exposition pondérée (8h)	FRANCE valeur limite indicative d'exposition momentanée (15 min)
éthylène-glycol	20 ppm 52 mg/m ³	40 ppm 104 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

CONTROLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE : Porter des gants et des lunettes de protection. Maintenir les équipements en bon état et nettoyer après usage.

CONTROLE D'EXPOSITION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Eviter le rejet dans les canalisations et la contamination des eaux de ruissellement. En cas de pollution des cours d'eau et nappes souterraines, prévenir immédiatement les autorités compétentes.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

ETAT PHYSIQUE : Liquide
COULEUR : Noir
ODEUR : Inodore

9.2. Informations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : 8
POINT D'ECLAIR : > 100°C
DANGER D'EXPLOSION : Inexplosif
MASSE VOLUMIQUE : $1.08 \pm 0.01 \text{ kg/dm}^3$
SOLUBILITE : Hydrosoluble
VISCOSITE : Non disponible
TAUX D'EVAPORATION : Non disponible

9.3. Autres données

TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMATION : Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE : Stable dans les conditions normales d'emploi.

CONDITIONS A EVITER : Aucune

MATIERES A EVITER : Agents oxydants forts

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX : Oxydes nitriques (NOx), monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE	:	substance		exposition	valeur
					LD/LC50
		éthylène-glycol	orale	LD50	5840 mg/kg (rat)
			dermique	LD50	9530 mg/kg (lapin)

INHALATION : Information non disponible

INGESTION : Information non disponible

CONTACT AVEC LES YEUX ET LA PEAU : Irritation et dommages réversibles

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

MOBILITE : Mobile. Eviter le rejet dans les canalisations et la contamination des eaux de ruissellement.

ECOTOXICITE	:	substance		valeur
				EC/LC50
		éthylène-glycol	EC50/17h	10 000 mg/l (pseudomonas putida)
			EC50/48h	41 100 mg/l (daphnia magna)
			LC50/96h	40 761 mg/l (onchorhyncus mykiss)

PERSISTANCE ET DEGRADABILITE : Biodégradable 90%

BIOACCUMULATION : Information non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

METHODES D'ELIMINATION : Ne pas rejeter dans l'environnement. Eliminer conformément aux dispositions réglementaires locales.

EMBALLAGES CONTAMINES : Recyclage après lavage.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR / RID / IMDG : Aucun

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

SYMBOLES DE DANGER : Aucun

PHRASES R : Aucune

PHRASES S : Aucune

16. AUTRES INFORMATIONS

LISTE DES PHRASES R
VISEES AU POINT 3 : R22 Nocif en cas d'ingestion

AVIS DE NON
RESPONSABILITE : Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des précautions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.